

**Extrait N° 10 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 16 mars 2012

L'an deux mil douze, le 16 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **8 mars 2012** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean-Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki

Absent : M. DENNEMONT Jean Daniel

Procurations : Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues - **Mme JULLIEN Marie-Josée** a donné mandat à M. MONDON René - **Mlle ROMAINSTAL Géraldine** a donné mandat à M. BENARD Alex - **Mme BARET Liliane** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 10/ Adoption du budget primitif 2012
- Annexe de l'assainissement collectif des eaux usées**

Le compte prévisionnel du service annexe de l'assainissement collectif des eaux usées est proposé comme suit pour l'exercice 2012.

	Dépenses : 2 103 886	Recettes : 2 103 886
Fonctionnement	237 125	237 125
Investissement	1 866 761	1 866 761

En section de fonctionnement :

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chap. 70 – Vente de prestations de service (Produits de la surtaxe et de la taxe de raccordement)	122 000
Chap. 74 – Subvention et participation des collectivités	85 464
Chap. 042 – Opération d’ordre de transferts entre sections	29 661

Les dépenses comprennent :

Chap. 011 – Charges à caractère général	40 000
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (Imputation du coût de la participation due au fermier pour déversement dans la station d’épuration)	103 216
Chap. 66 – Charges financières	24 957
Chap. 042 – Opération d’ordre de transferts entre sections	68 952

En section d’investissement :

Les dépenses sont constituées de :

Chap. 16 – Remboursement d’emprunts et dettes assimilées	37 100
Chap. 23 – Immobilisations en cours	1 800 000
Chap. 040 – Opération d’ordre de transferts entre sections	29 661

Les recettes prennent en compte :

Chap. 10 – Autres réserves	6 013
Chap. 13 – Subvention d’investissement	945 679
Chap. 16 – Emprunts	846 117
Chap. 040 – Opération d’ordre de transferts entre sections	68 952

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et **à l'unanimité** :

- décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **Budget Primitif 2012 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 2 103 886	Recettes : 2 103 886
Fonctionnement	237 125	237 125
Investissement	1 866 761	1 866 761

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,